TORCY
PARIS
VALLÉE DE LA MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Plan de zonage
Nord de la commune

Échelle 1/2000

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2017, modifié le 1er juin 2018, le 13 décembre 2019, le 25 mai 2022 et le 24 novembre 2023. PLU mis à jour par arrêté le 2 septembre 2022. PLU modifié par révision allégée le 31 mai 2024.

Espace Ville

Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé (Article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Patrimoine bâti (Article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Patrimoine végétal (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article L.151-6 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres à préserver (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à préserver (Article L.151-16 du Code de l'urbanisme)
- Linéaire commercial à créer (Article L.151-16 du Code de l'urbanisme)

Zones submersibles (d'après le Plan des surfaces submersibles de la vallée de la Marne approuvé le 13 juillet 1984)

- Zone submersible A : zone de grand écoulement des
- Zone submersible B : Zone d'expansion des crues

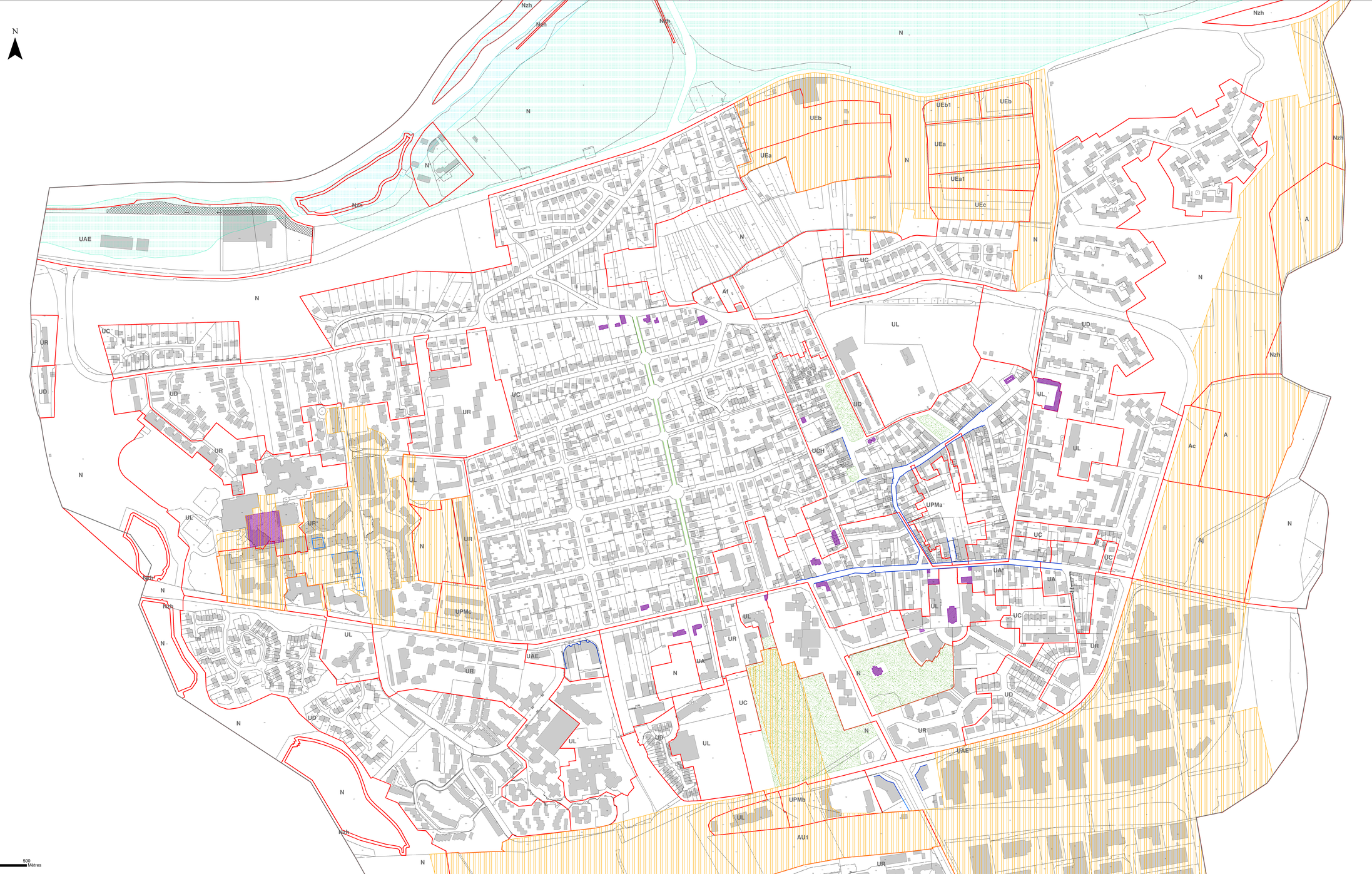

0 62,5 125 250 375 500 Mètres